

La charte du CDI : pour bien travailler ensemble

Bienvenue au CDI

Le règlement intérieur de l'Établissement s'applique au CDI.

Le CDI est un endroit privilégié pour la lecture, les travaux personnels, la recherche documentaire, en autonomie ou avec l'aide de la documentaliste.

Il doit rester un **lieu calme, accueillant et agréable**.

Pour son bon fonctionnement, **respectons les droits et les devoirs** de chacun.

Vos droits

- La présence et la circulation des élèves sont libres dans le respect d'autrui
- Consulter les documents disponibles et en emprunter
- Vous informer sur l'actualité (coin presse), votre orientation (kiosque ONISEP) ou la vie du lycée (panneaux)
- Lire, pour le plaisir : romans, BD, mangas...
- Vous connecter à Internet dans le respect de la charte Internet : l'accès à Internet est un privilège non un droit acquis

Vos devoirs

- Ne pas téléphoner
- Ne pas entrer avec boisson ou nourriture

Respecter

- Les règles de travail : parler à voix basse pour ne pas gêner autrui
- Etre correctement installé aux chaises et fauteuils
- Les documents, le matériel, et le lieu
- Le classement des documents : un document mal rangé est un document perdu ! En cas de doute, adressez-vous au professeur documentaliste.